

Introduction

L'intitulé de mon intervention et le bref texte qui l'explique dans le texte présentant le programme donnent à penser que les exploitations agricoles iraient d'un modèle unique (dit ici « classique ») vers une pluralité de modèles. Le sens de mon intervention est quelque peu différent et si je devais donner un titre à celle-ci, ce serait plutôt : « A la recherche du cadre introuvable ».

Car c'est bien de ça qu'il s'agit, depuis l'invention de la notion d'exploitation, dont je vais parler dans un premier temps, jusqu'à la recherche d'un « statut pour l'agriculteur demain » que vous allez évoquer durant cette journée : comment parvenir à encadrer et unifier la considérable diversité des mondes agricoles en un ensemble cohérent, lourde tâche du ministère de l'agriculture depuis sa création et objectif longtemps poursuivi par le syndicalisme agricole.

Je prendrai pour point de départ de mon exposé la fin du second Empire et le début de la troisième République pour présenter le sens et les conséquences de l'invention par la statistique agricole de la notion d'exploitation agricole.

J'aborderai ensuite la fin des années Trente et les années Quarante pour évoquer la naissance d'une nouvelle entité dénommée « exploitation familiale ». Je prendrai quelques instants pour vous remettre en mémoire quelques points bien connus sur l'institution de l'exploitation familiale comme objet privilégié de la politique agricole, des années cinquante-soixante aux années soixante-dix qui voient la mise en place d'un système cohérent autour de cette forme sociale, de cette institution : c'est en effet le moment, les organisateurs de ce colloque ont raison, où l'on voit émerger un « modèle classique d'exploitation ».

Les années quatre-vingt ouvrent une période d'incertitudes, de mise en cause des modèles de production proposés et de débat autour de la question « qui est agriculteur ? » et de la désignation des « vrais » ou des « véritables » agriculteurs, en particulier au sein des chambres d'agriculture, et je m'y attarderai un moment, ces débats semblant retrouver une certaine actualité.

Je m'attacherai ensuite à analyser les conditions du relatif affaiblissement de l'exploitation familiale, du moins si on la considère – non pas du point de vue patrimonial mais de celui du travail.

Avant de m'interroger sur l'opportunité de conclure, je veux dire de statuer en matière de statut, j'évoquerai quelques innovations sociales propres à l'agriculture.

1) Naissance du concept d'exploitation agricole

Le constat auquel conduisent les enquêtes agricoles du XIX^{ème} siècle, c'est celui de la plus grande diversité. Les mondes paysans du 19^{ème} siècle ne sont nullement uniformes : très différents d'une

région à l'autre (différenciation spatiale et culturelle, coutumière également) ils sont aussi très hétérogènes en termes de revenus et de position (différenciation sociale). Les classements savants ou vernaculaires relèvent d'une même reconnaissance sociale, celle qui relève des rapports fonciers : on est avant tout propriétaire, fermier ou métayer. Le travail de la statistique agricole naissante (elle trouvera en 1901 sa place au sein du ministère de l'agriculture sous la dénomination de service des renseignements agricoles), va être de faire émerger une catégorie liée à la production et non à la possession, qui déborde donc le statut juridique et social, le met à distance tout en le contenant : c'est la notion d'exploitation agricole, qui va peu à peu, très lentement, s'imposer et recouvrir l'ensemble des établissements agricoles, du plus petit, au plus grand, du nord et de l'ouest, fermier ou métayer au sud, propriétaire, et quelque soit son mode de faire-valoir, et la position de celui qui met en valeur, propriétaire-exploitant, fermier ou métayer ou encore faire-valoir mixte, si fréquent dans la France du nord. Ce délicat travail d'abstraction et de rassemblement dans un même cadre de toutes les unités productrices peut être rapproché de la création du ministère de l'agriculture en 1881 dont le rôle est entre autres de rassembler sous une même tutelle des métiers aussi différents que celui d'éleveur, de céréalier et de vigneron, même si la dominante polyculture-élevage n'a pas encore cédé la place à une spécialisation poussée, et de faire exister ainsi sous une même dénomination administrative *l'agriculteur*, lequel relève en fait d'une variété de mondes engagés dans une multitude de formes et de processus de productions végétales et animales, dont certains sont, encore aujourd'hui, loin de se reconnaître sous le vocable « agriculteur » (cf. enquête BVA). L'exploitation et l'exploitant naissent donc dans le même instant, éclos d'un même œuf statistique : pas d'exploitation sans exploitant, pas d'exploitant sans exploitation. On dépouille ainsi l'exploitant de son épaisseur sociale, pour ne considérer que sa dimension économique (superficie, productions pratiquées, effectifs de bestiaux...). Il s'agit d'en faire lui aussi, un être abstrait. Il ne va d'ailleurs être pris en compte directement par l'enquêteur que très tard, lors du RGA de 1955, si l'on écarte les périodes de guerre, de rationnement et de réquisition. Jusque là, ce sont des commissions communales qui se chargent de relever, à dire d'experts, les quantités produites et les effectifs d'animaux et de comptabiliser les exploitations. La définition de l'exploitation n'est elle-même stabilisée que lors de ce même recensement de 1955. Mais entre temps, l'exploitation agricole va gagner en humanité, en s'incarnant dans une forme particulière, certes pas unique, mais qui va être présentée comme universelle.

2) Naissance et triomphe de l'exploitation (agricole) familiale.

A l'origine de l'exploitation familiale – une terminologie qui ne se rencontre guère dans les textes antérieurs aux années Trente (la césure et le débat se faisant jusqu'alors entre petite et grande

culture), plusieurs lois ou décrets-lois qui ont en commun de saper la position des héritiers pour favoriser celle du successeur au sein des familles agricoles, qu'elles soient paysannes ou autres : le décret-loi du 11 juin 1938 sur l'attribution préférentielle vise à privilégier le successeur, celui qui reprend la direction effective de l'exploitation, sur les autres héritiers de la fratrie. Le décret-loi du 29 juillet 1939 institue le salaire différé en faveur des aides familiaux, que pourront faire valoir les aspirants-successeurs le moment venu. La loi du 15 janvier 1943 sur la dévolution successorale des exploitations vise « *dans certaines limites de superficie et de valeur, toutes les exploitations agricoles constituant des unités économiques susceptibles de faire vivre une famille paysanne, aidée au besoin d'un ou deux salariés permanents* ». Si l'on ajoute la loi sur le fermage et le métayage du 13 avril 1946, on voit que la troisième République finissante, le régime de Vichy et la jeune quatrième République sont les bonnes fées qui veillent à la naissance de cette nouvelle institution, et l'on sait que la cinquième République ne sera pas en reste. De quoi s'agit-il ? De poursuivre l'œuvre conceptuelle entreprise par la statistique en dotant l'exploitation agricole des moyens juridiques de sa transmission en privilégiant l'exploitation sur la propriété, le successeur sur ses co-héritiers, le couple sur la famille. C'est par une entorse au principe d'égalité du Code civil que le législateur veut assurer la reproduction d'exploitations « viables » en évitant le morcellement auquel peut conduire le principe de stricte égalité. C'est un peu une revanche tardive des pays qui avaient coutume de faire un héritier-successeur par le contrat de mariage, selon le modèle basco-béarnais et plus largement pyrénéen et du grand sud-ouest. Mais la forme familiale qui se met en place pour assurer cette reproduction est très éloignée de la famille souche patriarcale chère à Frédéric Le Play : il s'agit au contraire d'une famille conjugale et les jeunes agriculteurs vont d'ailleurs très vite demander et obtenir des aides à la décohabitation entre générations. Par là, il s'agit de ne plus subir la loi des anciens et d'aller de l'avant : l'exploitation agricole familiale ne s'inscrit pas dans la continuité mais en rupture avec l'exploitation paysanne, du moins telle que les stéréotypes la présentent . L'ethos paysan est bousculé par l'idéologie du progrès à laquelle adhèrent les jeunes gens qui forment bientôt les jeunes couples engagés dans la voie « du progrès » et de la modernisation des exploitations : il ne s'agit plus d'épargner mais d'investir, de répartir prudemment les risques dans le système de polyculture-élevage mais de se spécialiser, de tirer partie des facteurs de production en bon père de famille mais d'intensifier, etc Ce tableau est un peu trop simplificateur mais il exprime l'opposition entre une paysannerie en voie de décomposition et une agriculture en voie de recomposition, entre une forme familiale pesante de plus en plus sévèrement critiquée et une autre, allégée, promue comme objet premier de la politique agricole et comme principal acteur de la modernisation du secteur. Ce modèle social et économique est aussi un modèle politique porté, en particulier par la démocratie chrétienne, comme alternative, en temps de guerre froide, aussi bien au bolchevisme collectiviste qu'au capitalisme accapareur. Avec les lois d'orientation et loi

complémentaire de 1960-1962, et celles qui suivent au fil des années soixante, c'est le modèle de l'exploitation à deux UTH (avec en alternative le GAEC) qui se voit promu. La phase gaulliste est trop bien connue pour que je m'y attarde, sauf à signaler que ce modèle social et philosophique – qui s'accompagne d'un considérable package technico-économique et d'un sérieux encadrement syndical et plus largement professionnel – est loin de représenter l'ensemble des exploitants agricoles.

3) Le retour du refoulé et la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur

Si le syndicalisme majoritaire qui a porté et fut porté par le modèle de l'exploitation familiale le met toujours en avant de son discours dans les années quatre-vingt, en revanche d'autres courants professionnels estiment qu'il convient de faire le ménage dans la profession et d'en exclure ceux qui ne seraient pas de « vrais » agriculteurs. On trouvera par exemple dans le N° 720 de juin 1985 de la revue Chambre d'agriculture intitulé « Projet pour l'agriculture de demain » une charge féroce : « L'exploitation à une ou deux UTH sur une surface limitée répondait à une conception philosophique et à la volonté d'occuper l'espace ». « Pourra-t-on continuer à ignorer que 350 000 agriculteurs français assurent 75% de la production commercialisée ? » interroge M. Neeser, alors président de l'AGPB, dans le Producteur agricole français de décembre 1984. Il y a alors encore plus d'un million d'exploitants agricoles (1 263 000 chefs d'exploitations au RGA 79-80). Dans un document interne, le président de l'AGPB avance sa vision de l'agriculture : 300 000 « faux agriculteurs » représentent 5% de la production ; 350 000 exploitations « archaïques » 15% de la production ; 250 000 « exploitations traditionnelles rentables » représentent 35% de la production, tandis que 100 000 exploitations « que l'on peut qualifier d'entreprises agricoles au sens plein du mot » fournissent « à elles seules 40% de la production de la branche et dégagent sans doute environ 50% du revenu agricole ». Ces analyses sont nombreuses et de sources diverses ; elles visent à considérer comme professionnels les agriculteurs, non pas en fonction de critères d'activité ou de compétence mais de leur seule dimension économique, ce qui – faisons-nous remarquer dans un article de 1987 – constitue un « véritable sous-emploi du potentiel idéologique que comporte ce terme. (...) Mettre en avant les volumes produits, c'est perdre le bénéfice d'un principe de sélection par l'excellence ». qui aurait pu faire oublier le caractère hautement héréditaire du métier d'agriculteur, et par là assez éloigné de ce que la sociologie désigne comme « profession ». Toujours est-il que le référentiel proposé par le syndicalisme des années cinquante-soixante n'est plus accepté par ceux qui avaient admis de s'effacer du premier plan en négociant avec les jeunes turcs de Michel Debatisse leur abandon du contrôle de la rhétorique syndicale (le développement agricole au service de l'Homme, par l'exploitation familiale) contre le maintien de leurs positions au sein des syndicats spécialisés et

de leur place au COPA. Le modèle de l'entrepreneuriat, soutenu de longue date par le mouvement des CETA et sa revue « Entreprise agricole » est rejoint, au sein même du mouvement syndical, par le CNJA : « Les agriculteurs sont fondamentalement des entrepreneurs. Cette notion recouvre une certaine éthique (...). Toute une morale professionnelle et même personnelle fonde l'exercice de ce métier d'entrepreneur » (« Notre passeport pour l'avenir », Journées d'études du CNJA, Argentan, 5-6 juin 1985). S'agissant de la rhétorique de l'agriculteur professionnel et des « vrais » agriculteurs, notons une ambiguïté et un malentendu : l'ambiguïté sur le terme « professionnel » dont les indicateurs demeurent toujours flous, et l'ambition exprimée par ce courant élitiste au sein des grandes exploitations va bien au-delà de la catégorie « agriculture professionnelle » que la statistique agricole construit tant bien que mal au sein de l'ensemble des exploitations agricole, en copiant sur le RICA. Quant au malentendu, il porte cette fois sur le terme « exploitants agricoles » dès lors que l'on met en cause les chiffres du RGA. Rappelons que la définition de la statistique agricole vise à connaître l'ensemble de la production (c'est la vieille question des subsistances) et que nombre d'exploitants agricoles selon le SCEES puis le SSP ne sont pas agriculteurs, et ne revendiquent pas ce statut. L'agriculteur, c'est d'abord celui qui définit lui-même son identité professionnelle lors du recensement de la population conduit par l'INSEE, d'où la différence notable entre les effectifs des deux recensements, RP et RA, les effectifs de la MSA se situant entre les deux, mais je me garderai d'anticiper sur le débat en cours relatif à l'affiliation sociale...

4) Vers une nouvelle société ?

C'est sans doute moins le discours fameux de Jacques Chaban-Delmas en 1969 que les aspirations multiples qui s'expriment dans la société française qui vont conduire, entre bien d'autres choses, dont de sérieuses contraintes en matière de revenus, à un certain délitement du modèle familial d'exploitation. Laissant l'économie aux économistes, je me bornerai à signaler quelques indicateurs de ces évolutions qui vont atteindre le cœur même du modèle familial. Tout d'abord, les choix des conjoints, pour reprendre le titre d'un article de Christophe Giraud auquel j'ai contribué, ces choix connaissent une très sensible évolution : d'une part le « réservoir démographique » au sein du monde agricole se tarit peu à peu (non seulement les familles agricoles sont beaucoup moins nombreuses mais on y conçoit également moins d'enfants). D'autre part le champ des possibles s'élargit avec l'ouverture du monde agricole vers les autres groupes sociaux, en raison notamment de la conversion des agriculteurs à la scolarisation plus poussée de leurs enfants, tout d'abord dans les collèges ruraux créés en nombre par la cinquième République, puis dans les lycées, agricoles ou non, et au-delà dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les filières techniques. Le fait est que les jeunes agriculteurs trouvent de plus en plus leurs compagnes au sein d'autres catégories

sociales. Qu'ils épousent des filles d'agriculteurs ou non, leurs conjointes, elles-mêmes souvent issus de formations professionnalisantes, choisissent de plus en plus souvent de travailler à l'extérieur de l'exploitation, parfois avant de s'y intégrer, après des maternités. Un chiffre saisissant : selon une enquête du SCEES de 2007, publiée en 2009, 75% des jeunes conjointes de moins de trente ans d'agriculteurs installés sur des exploitations alors encore dites professionnelles par la statistique, assurent n'avoir aucune activité sur l'exploitation. Cette absence des conjoints et des aides familiaux dans le collectif de travail m'a conduit à désigner comme post-familiales ces exploitations où seul travaille le chef, aidé ou non d'un salarié permanent ou partagé au sein d'un groupement d'employeurs. Cependant, il faut moduler ce déclin selon les régions et les systèmes de production : certaines orientations technico-économiques (OTEX) conservent un caractère familial marqué (assez souvent sous la forme d'un GAEC ou d'une EARL), au premier rang desquels les producteurs laitiers et lait-viande, suivis du maraîchage caractérisé lui par une forte association de travail familial et de travail salarié. Ces observations nous conduisent à distinguer trois grands pôles au sein des mondes agricoles, celui de l'élevage bovin, celui des grandes cultures et celui du maraîchage avec les cultures permanentes à proximité, ce qui n'est pas original, mais ce qui se traduit aussi en termes de proximité à l'exploitation et de conception du métier comme des modes de vie. Ainsi, les choix des conjoints diffèrent sensiblement entre le groupe des grandes cultures et celui de l'élevage. Les uns et les autres choisissent des partenaires – et sont choisis par celles-ci – qui vont ou non s'impliquer dans l'exploitation en fonction de leur origine sociale, de leur niveau d'étude, des professions qu'elles exercent et de leurs aspirations culturelles et en matière de loisirs. La diversité des mondes agricoles persiste, elle est technique, économique, culturelle, sociale et continue de défier toute tentative d'unification et de définition singulière.

4) De surprise en surprise

Pour achever cette exposé sur une note presque personnelle, m'autorisant de mon grand âge, je voudrais partager avec vous quelques surprises. Élevé au plus près de l'étable, dans plusieurs fermes successives et autant de statuts paternels (métayer en Touraine, chef de culture dans le Vexin, régisseur dans la Montagne de Reims et dans le Perche, salarié de coopérative enfin dans le bocage ornais) et ayant poursuivi à l'INRA une longue carrière de chercheur en sociologie de l'agriculture et des agriculteurs, il m'arrive encore d'être surpris par la richesse d'innovation sociale de ces bouillons de culture que constituent les divers mondes agricoles.

Par exemple, ce n'est pas sans sursauter que je lis, me rendant dans telle ou telle chambre d'agriculture, sur la porte d'un bureau une pancarte : « conseiller en agriculture biologique » : que d'eau passée sous les ponts de la rivière des sarcasmes et de la défiance envers cette orientation qui

dispose maintenant d'une reconnaissance non seulement officielle mais professionnelle.

Mais bien d'autres innovations se sont avérées fécondes ou cherchent à s'affirmer aujourd'hui. Prenons l'exemple des circuits courts : la vulgarisation agricole et les coopératives préconisaient l'abandon des élevages familiaux, trop coûteux en temps, et de la transformation du lait à la ferme, pour fournir aux coopératives une matière première qui aiderait l'outil collectif à croître et à concurrencer le secteur privé. Revoir aujourd'hui sur les marchés physiques de proximité ou dans la vente directe à la ferme ou encore par divers réseaux, vraiment sociaux ceux-là, des jeunes, parfois sur-diplômés, et qui plus est en tirent un revenu convenable, devrait faire sourire – non sans amertume peut-être - les grands-mères naguère jugées surannées et dépassées par le train du Progrès.

Il en va de même de la diversification des productions et surtout des activités, en particulier avec l'accueil et le tourisme à la ferme, alors que les modèles préconisés jusque dans les années quatre-vingt visaient à la spécialisation et à l'intensification.

Une femme, pour être chef d'exploitation, se devait autrefois d'être veuve et naguère épouse d'un agriculteur retraité ; là encore, on revient de loin et les statuts féminins en agriculture étaient tout sauf valorisants : aujourd'hui le nombre de femmes qui s'installent comme chef, soit en co-exploitation, soit même de manière totalement indépendante est important et les jeunes filles qui prennent d'assaut, non sans mal, les filières production au sein des lycées agricoles sont de plus en plus nombreuses, promettant de grossir le rang des agricultrices, des éleveuses, ou encore dans le secteur du cheval où elles sont déjà majoritaires (naguère interdites de haras!) et elles contribuent aussi à la féminisation des métiers de salariés agricoles.

Ah, les salarié(e)s agricoles : ils étaient promis à la disparition, en tout cas dans nombre de secteurs, et souvent considérés comme une main d'œuvre du pis aller : si le travail des femmes était invisible, celui des salariés était dénigré ou ignoré dans l'ensemble des régions d'élevage et d'agriculture familiale. Les voilà de retour, avec une part croissante au sein des UTA, et une véritable qualification professionnelle et un statut reconnu, et les 35h qui plus est – avec quelques arrangements saisonniers –, par exemple dans des régions d'élevage laitier où les conjointes préfèrent valoriser leurs qualifications à l'extérieur, où elles sont mieux reconnues souvent, y compris en termes de salaire. Bien entendu, il reste énormément à faire du côté du travail saisonnier, tant en conditions de travail qu'en reconnaissance sociale.

Combien de fois nous a-t-on répété que pour être agriculteur – et surtout éleveur – il fallait être tombé dedans petit ? Certes, l'héritage sociale demeure : c'est encore plus de 80% des agriculteurs qui sont fils d'agriculteurs, mais devant la pénurie des installations, la profession a fini par se convertir aux installations dites hors cadre familiales, qui sont en augmentation constante (même si la définition du HCF laisse à désirer). On peut de plus en plus paraphraser la citation célèbre de

Simone de Beauvoir et assurer : on ne naît pas agriculteur, on le devient.

S'agissant des installations, on a aussi passé très longtemps sous silence les installations non aidées et les statistiques ne faisaient état que des installations avec DJA. Les installations hors DJA sont aujourd'hui dénombrées, prises en considération dans les statistiques et font même parfois l'objet d'aides spécifiques, souvent à l'initiative des conseils régionaux, dont l'entrée dans le champ de l'agriculture constitue une autre nouveauté.

Surprise encore : j'ai toujours cru – et je n'étais pas le seul – que le labour était une sorte de constante anthropologique du métier d'agriculteur et voilà que des agriculteurs discutent et critiquent cette pratique, se regroupent, créent des réseaux, des revues, se trouvent des mentors et mettent en cause avec force la science et la technique, je veux dire l'INRA et les instituts techniques, comme les services de conseil des chambres d'agriculture et des coopératives : aujourd'hui le non labour, voire le semis sous couvert, constitue une pratique reconnue, en tout cas admise par les pairs et connaît un développement important. Voilà le lombric élevé au rang de principal allié du cultivateur.

Les CUMA, c'était bon pour l'agriculture familiale et les régions d'élevage, et voilà que les seigneurs de la terre qui règnent sur le Bassin parisien et ses prolongements commencent à se convertir aux assolements en commun, voire aux CUMA intégrales : est-ce le kolkhoze qui gagne la Champagne et la Picardie par les grandes plaines du nord de l'Europe ?

En tout cas, la France partage en Europe avec les pays anciennement communistes de l'Europe de l'Est un goût prononcé pour la mise en société : on connaissait les GAEC, on a eu les EARL, voire les EIARL, les SCEA et voilà que débordant et contournant le caractère civil de l'activité agricole, se multiplient les sociétés dotées de statuts divers qui font de notre pays une exception dans l'Europe de l'Ouest : en deuxième position en 2005 avec 34% de sociétés, derrière la Slovaquie mais devant l'Estonie, la Bulgarie, la Roumanie, la République tchèque, la Hongrie... Et très loin devant l'Allemagne (8%) ou le Royaume-Uni (6%). Phénomène de mode ou « optimisation » forcenée ?

De ce fait sociétaire il résulte que le fermage atteint des proportions extraordinaires aux yeux de celui qui a toujours considéré cette variable comme importante, véritable césure entre non seulement des mode de faire valoir mais des formes familiales, des modes de transmission des biens et des représentations du monde et des mondes agricoles parfois clivantes.

A ce propos, nombre de cartes mettent en évidence des différences importantes et même croissantes entre France du nord et France du sud. On éprouve une certaine impression de domination des plaines du nord sur les régions de piémont et de montagne et l'on appréhende que se diffuse l'idée, pour paraphraser Charles Wilson (« ce qui est bon pour General Motors est bon pur l'Amérique »), que ce qui serait bon pour la grande culture serait bon pour l'agriculture française toute entière.

J'en terminerai par une dernière surprise personnelle, même si la liste aurait pu être grandement

prolongée, c'est la découverte récente de l'existence des agriculteurs-chefs-d'entreprise-salariés, position que je n'avais fait jusqu'ici qu'apercevoir mais que le copieux, l'important rapport rédigé par nos hôtes de Gaec&sociétés m'a permis d'approfondir. Je croyais jusqu'ici que les SAS étaient des commandos d'élite britanniques et j'étais persuadé que les agriculteurs éprouvaient pour le salariat, sinon une véritable répulsion, du moins une grande réticence. C'était oublier cette phrase de Marx, lue dans les égarements de ma jeunesse étudiante, et qui dit à peu près que le salariat comme forme sociale gagne peu à peu la société toute entière. Je ne sais pas quel sera l'avenir de cette formule surprenante, mais par association d'idée, j'en profite pour m'inquiéter que l'on dénomme le répertoire des exploitants agricoles - dont il est question à l'article 16 de la loi d'avenir en débat de confier la responsabilité à la MSA - de « Répertoire des actifs agricoles », alors que ces actifs agricoles que sont les salariés agricoles (27% des UTA dont 17% pour les salariés permanents) pas plus d'ailleurs que les aides familiaux et conjoints collaborateurs (12%), soit 39% du travail réalisé sur les exploitations (41% avec ETE et CUMA) n'y figureront pas. Peut-être est-il encore temps de désigner d'un terme plus précis et plus adéquat ce répertoire destiné aux seuls chefs d'exploitation?

Pour ne pas conclure

J'ai utilisé pour la première fois la formule « mondes agricoles » au pluriel dans ce papier de 1987 publié dans Sociologie du Travail et intitulé « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur ». J'empruntais en fait cette notion de mondes à un sociologue américain très connu Howard S. Becker, qui avait beaucoup travaillé dans le champ de la sociologie des professions. Des professions médicales il en était venu aux professions artistiques, à ce qu'il appelait « Les mondes de l'art » (titre d'un article puis d'un ouvrage fondateur). Becker expliquait qu'il était indécidable de savoir qui était un artiste et qui n'en était pas un, s'agissant d'individus dont les pratiques, à savoir les œuvres, étaient parfois reconnues, parfois pas, puis le devenaient brusquement ou au contraire demeuraient dans l'ombre. D'où cette formulation ouverte, seule susceptible d'accueillir les « vrais » artistes, entendez ceux reconnus par la profession, mais aussi les sans-grade, les mal-aimés, les méconnus, parmi lesquels, on le sait se trouvent certains « génies » qui seront reconnus comme tels par les générations futures. Les agriculteurs sont à leur façon des artistes et l'on vient de voir que si on avait utilisé les indicateurs proposés naguère pour distinguer le bon grain de l'ivraie, on aurait manqué beaucoup de récoltes qui se sont avérées depuis fécondes ou prometteuses...Après la parabole, je conclurai encore de façon évangélique : il y a beaucoup de demeures dans la maison du Père, ce qui laisse place aux « Outsiders » chers à Becker, aux « déviants », qui sont parfois des pionniers, des innovateurs, de « vrais » entrepreneurs...